

Image not found or type unknown



Travaux a effectué a l'entré du logement non effectués

Par **coco**, le **03/11/2011** à **19:53**

Bonjour, rncela fait plus de 2 semaines qu'un organisme HLM m'a accordé un logement, or, des travaux auraient dû être effectué rapidement selon leurs dires. rnrnsuite a de nombreux appels service technique responsable local aucune reponse je me bat pour avoir un technicien pour les réparations a effectué notamment prise a nu; evacuation machine a laver et evier qui cause une fuite importante dans l'appartement. rnrnque puis je faire pour les obliger a intervenir rapidement? puis je payer mon loyer auprès d'un huissier jusqu'a ce qu'une personne intervienne? rnj'attend votre reponse avec impatience cordialement

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **10:44**

LRAR de mise en demeure de faire sans délai les travaux sinon, vous les assignerez en justicernrn[citation]puis je payer mon loyer auprès d'un huissier jusqu'a ce qu'une personne intervienne? [/citation] non, pas sans autorisation du tribunal et ça serait à la caisse des dépôts et consignation